

CFPE 05 SEPTEMBRE 2023

Madame la Ministre bonjour et merci pour ce temps d'échange.

ANAMAAF se félicite de la mise en place du Comité de Filière Petite Enfance qui permet à tout un chacun de s'ouvrir aux autres modes d'accueil et de partager les difficultés du secteur.

En ce qui concerne notre organisation professionnelle, s'agissant de l'accueil individuel et de l'accueil familial en protection de l'Enfance, nous réitérons notre souhait de la création d'un Ministère de l'Enfance et de la Jeunesse : pourquoi ? parce qu'il n'est pas satisfaisant que l'État scinde en deux sectorisations distinctes l'accueil des enfants – ceux relevant de la protection de l'Enfance et ceux de la petite enfance (0 à 3 ans) – nous demandons que cette mission d'État de la prise en compte de l'enfance et la jeunesse soit reconnue comme une fonction régalienne de l'État, incluant tous les secteurs relatifs à l'accompagnement et à l'éducation de notre jeunesse.

Les travaux du CFPE qui sont encore en phase de « démarrage » devront s'élargir pour que chaque Enfant de la nation y ait sa place....

Les divers constats mis au jour par nos échanges et les divers rapports publics ont montré que nous avons une marge de manœuvre importante pour améliorer la qualité de l'accueil de notre jeunesse mais ils ont également mis en exergue les disparités aussi importantes en terme de prise en compte du bien être et de la qualité de vie au travail des professionnelles.

Outre les points rappelés par Madame la Présidente du Comité, ANAMAAF souhaite attirer votre attention sur **trois points socles** qui nous semblent absolument prioritaires pour encourager les candidatures pour nos deux métiers « assistant maternel et assistant familial » et leur redonner ainsi leurs lettres de noblesse :

- Remettre dans le **code du travail**, toutes les dispositions relatives à l'exercice de nos métiers sorties en 2008 – sortie qui fut une très grave erreur dont nous payons chaque jour les conséquences abusives – infondées et contraire à l'égalité des personnes prévue par notre constitution.
- Également pour les mêmes raisons, créer et intégrer un véritable **statut des professionnels de l'accueil - cadre d'emploi en tant qu'agent de la fonction publique**. Les assistants familiaux ainsi que les assistants maternels exerçant en crèches familiales – sont tjs mis à l'écart des autres agents – et dépensent une énergie considérable pour seulement faire valoir leurs droits – droit du travail et protection sociale – la réforme du statut des assistants familiaux – censée apaiser les risques de tension – n'a hélas rien apporté en ce sens – voir au contraire a produit l'effet inverse escompté.

Pour les assistants maternels exerçant en crèches familiales – nous osons une comparaison volontairement forte, mais nous en sommes encore au temps de « *Germinal* » – a quand la révision de leur cadre d'emploi ?

- Enfin ce dernier point sur lequel nous sollicitons votre appui inconditionnel porte sur la **présomption de culpabilité** – qui pèse sur nos deux métiers. C'est selon ANAMAAF la première cause justifiant le départ des métiers et les difficultés de recrutement.

Nous accueillons des enfants fracassés par la vie – des enfants englués dans le conflit de loyauté entre leur famille et la famille d'accueil – nous suppléons des familles et des parents bousculés par la société de communication à tout va – procédurière – et orchestrée par l'explosion des réseaux sociaux qui bientôt vont gérer le monde... mettant ainsi nos propres familles et enfants

en DANGER....Les services départementaux se protègent et sans aucune humanité, appliquent les dispositions du « parapluie » au nom de la protection de l'enfant, mais aussi leur protection fonctionnelle, laissant en totale indifférence les professionnels dans un profond désarroi , démunis et anéantis – et ce sur plusieurs années souvent avant qu'un non-lieu ou un classement sans suite soit enfin prononcé – dans plus de 90% des cas –

Avec la FNAF nous avons sollicité cet été encore et tjs en vain, Madame la Première Ministre et le Garde des Sceaux et Madame la Secrétaire d'État chargée de l'Enfance pour enfin ouvrir ce vaste chantier de gestion de recueil et de traitement des situations des accusations et informations préoccupantes dans le cadre de l'exercice de l'accueil individuel et familial – en vain . Ce combat que nous menons depuis plusieurs décennies, n'a jamais été pris en compte par les diverses majorités s' étant succédées. Les lois de 2007 – 2016 et celle de 2022 passent, laissant toujours sur le bas coté la prise au sérieux de nos nombreuses alertes – serez vous Madame la Ministre enfin celle qui va oser s'attaquer à la **protection des professionnels**, ou laisserez vous encore la situation se dégrader jusqu' à l'extinction de ces beaux métiers ? vous l'avez compris, il y a urgence et nous vous demandons avec insistance de porter notre requête auprès du Président de la République, de Madame la Première Ministre, du Ministre de la Justice et de Madame la Secrétaire d'État chargée de l'Enfance. L' État a l'obligation de mettre en place des **mesures et procédures adaptées à la spécificité de ces métiers d'accueil** – nous comptons sur vous.

Merci Madame la Ministre pour votre attention et écoute